

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.319

Fonds de concours
pour la réalisation
d'aménagements ou
le développement
d'équipements
culturels communaux
- Communes
d'Angoulême, La
Couronne, Ruelle sur
Touvre, Soyaux et
Vindelle

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018**DELIBERATION
N° 2018.10.319**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD****FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS OU LE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX - COMMUNES D'ANGOULEME, LA COURONNE, RUELLE SUR TOUVRE, SOYAUX ET VINDELLE**

Par délibération n° 318 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours à ses communes membres, destiné à aider à la réalisation ou au développement de structures culturelles municipales. Ainsi des critères d'attribution ont été définis notamment en termes de rayonnement de l'équipement culturel, de provenance des usagers et d'adéquation aux enjeux du projet d'agglomération.

Les projets soutenus doivent renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement extérieur, assurer un maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, favoriser le développement économique ou la cohésion sociale du territoire.

Le fonds de concours est une aide financière correspondant à un taux de 50 % maximum du montant HT des travaux réalisés et ne pouvant excéder la participation financière de la commune maître d'ouvrage. L'enveloppe globale du fonds de soutien 2018 est fixée à 50 000 € dans le cadre du budget primitif.

Les communes d'Angoulême, La Couronne, Ruelle sur Touvre, Soyaux et Vindelle sollicitent l'attribution de fonds de concours en 2018 pour leurs projets respectifs comme détaillé ci-après :

Commune	Equipement	Nature des travaux	Coût des travaux HT	Participation GA sollicitée	Participation GA accordée
Angoulême	Théâtre de poche Michel Bélézy	Dépose du faux plafond, remise en état, pose de pavés, ... Ces travaux constituent un préalable indispensable au projet artistique porté conjointement par la Compagnie des Marionnettes et l'Ecole d'art de GrandAngouleme dans le cadre de la 30 ^{ème} saison du Théâtre de poche Michel Bélézy	7 692,90 €	3 846,90 €	3 846,45 €
La Couronne	Théâtre municipal	Achats d'équipements techniques professionnels, dans la continuité des travaux entrepris en 2016 au Théâtre municipal	10 215,62 €	5 107,62 €	5 107,62 €
Ruelle sur Touvre	Théâtre Jean Ferrat	Achats d'équipements techniques professionnels	23 579,75 €	11 789,875 €	11 789,875 €

Commune	Equipement	Nature des travaux	Coût des travaux HT	Participation GA sollicitée	Participation GA accordée
Soyaux	Espace Henri Matisse	Remplacement de l'éclairage, du four, de l'écran et du vidéoprojecteur suite aux travaux engagés en 2016	29 109,41 €	14 554,71 €	14 554,71 €
Vindelle	Salle des Fins Bois	Confection et pose d'un rideau de scène, extension de la salle	11 416,30 €	5 708 €	5 708 €

Sur proposition du groupe de travail Culture du 11 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 9 octobre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant des travaux, prélevés sur l'enveloppe des fonds de concours à répartir, à :

- La commune d'Angoulême d'un montant de 3 846,45 € pour la remise en état sanitaire du porche d'entrée du Théâtre de poche Michel Bélézy,

- La commune de La Couronne d'un montant de 5 107,62 € pour l'aménagement technique du Théâtre,

- la commune de Ruelle-sur-Touvre d'un montant de 11 789,875 € pour l'aménagement technique du Théâtre Jean Ferrat,

- La commune de Soyaux d'un montant de 14 554,71 € pour l'amélioration technique de l'Espace Henri Matisse,

- La commune de Vindelle d'un montant de 5 708,00 € pour la rénovation de la salle des Fins Bois,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les conventions ou documents à intervenir ;

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – chapitre 204, sous-rubrique 313, nature 20414120.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2018